



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

OBJET : N° 25bis

RAPPORTEUR : Madame WIART

**INTITULE : APPROBATION DE LA DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE N°22-053 DU 30 MAI 2022 CONCERNANT LA VENTE D'UN
IMMEUBLE SITUÉ 78 RUE DE DOUAI À CAMBRAI**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Septembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; Mme DROBINOHA ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÉDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M.LE MAIRE
M. MOAMMIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIENARD
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme WIART
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS
M. SIMPERE
Mme DEMONTFAUCON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations prises par le Centre Communal d'Action Sociale concernant la cession de parcelles ne sont exécutoires qu'après l'accord du Conseil Municipal.

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire depuis 2010 d'un immeuble situé 78 Rue de Douai à CAMBRAI.

Ce bâtiment est vacant et inhabitable depuis plusieurs années et c'est pourquoi, il a été décidé de le mettre en vente. Une estimation des domaines transmise en mars 2021 fait état d'une valeur vénale de 78 000€.

Un premier acquéreur potentiel n'a pas souhaité donner suite.

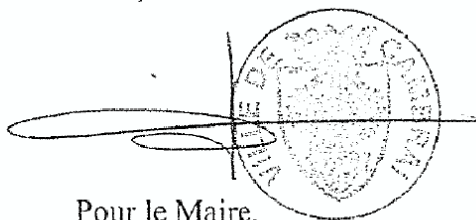
Le 7 avril 2022, Madame LEFEBVRE et Monsieur ICZAKOWSKI ont transmis une proposition d'achat de 40 000€. Ils justifient cette proposition de prix d'achat par un projet de rénovation complète avec la création de quatre appartements et l'incertitude sur le coût des matériaux. De plus, l'accès à l'intérieur de l'immeuble n'est pas possible pour éviter les intrusions et il s'agit d'un achat en l'état.

Par délibération N° 22-053 du 30 Mai 2022, le conseil d'administration du CCAS a accepté la proposition d'achat de Madame LEFEBVRE et Monsieur ICZAKOWSKI de l'immeuble situé 78 rue de Douai à CAMBRAI au prix de 40 000,00€.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord pour la vente de cet immeuble.

Adopté à la majorité

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN



Pour le Maire,
Mme Virginie WIART
Adjointe au Maire déléguée
à la Solidarité

Le secrétaire de séance

Alban DEBENETZ

